



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION

du **21 JUIN 2022**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 26 avril 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

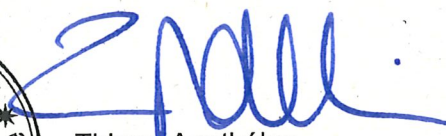
La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 26 avril 2022, portant sur:

un crédit de 1 268 500 francs destiné à divers travaux d'aménagement intérieur et à des
exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle N° 5352, section
Petit-Saconnex, propriété de la commune

est approuvée avec la(les) remarque(s) suivante(s):

Ces travaux sont soumis aux dispositions de la loi sur l'énergie (LEn; L 2 30) et doivent, cas
échéant, faire l'objet d'autorisations ad hoc.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO